

ACCOMPAGNEMENT À LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) - HORS QUOTA :

DIPLÔME D'ÉTAT ASSISTANT MATERNEL / GARDE D'ENFANTS*

Certificateur : Certifications et Compétences / IPERIA l'Institut (nom commercial)

Date d'échéance de l'enregistrement : 19-07-2026

Assistant Maternel / Garde d'Enfants : AM/GE





Salarié(e) du particulier employeur Salarié(e), Demandeur (se) d'emploi IL N'YA PLUS D'EXPÉRIENCE MINIMUM EXIGÉE EFFECTIF: 15 stagiaires/groupe

OUVERTURE DE GROUPES : nous contacter



DATES RÉUNIONS D'INFORMATIONS:

Tous les samedis



Ateliers collectifs et séances individuelles pendant 3 à 6 mois

- 20/28/40 heures (selon profil) d'accompagnement collectif et d'accompagnement individuel
- + accompagnement formatif + immersion professionnelle



VOS INTERLOCUTEURS :

01 82 83 35 20

contact@institutdiademe.com

(0)

À distance et en présentiel



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS:

Validation du dossier d'inscription Obtention de la recevabilité Accès aux sessions selon la disponibilité



MODALITÉS DE FORMATION:

Collectif, cours du jour, formation en présentiel ou en téléformation, individualisé



COÛT DE LA FORMATION:

Nous contacter pour le financement

OBJECTIFS

- √ Bénéficier d'un accompagnement pour préparer le livret de présentation des acquis de l'expérience pour l'obtention du titre.
- ✓ Optimiser sa prestation écrite pour la rédaction de son dossier de VAE en acquérant et développant des connaissances en expression écrite et des techniques en rédaction.
- ✓ Débloquer les capacités d'expression et transmettre son expérience à l'oral du jury.

INSTITUT DIADEME



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ Rédiger ses motivations, son parcours professionnel et de formation et décrire son expérience professionnelle en lien avec les domaines de compétences de la certification visée.
- ✓ Préparer l'oral du jury : présentation personnelle et professionnelle, motivations pour la VAE, les activités du dossier pour mettre en avant les compétences et les connaissances du candidat.

PRÉREQUIS

- ✓ Il est vivement recommandé d'avoir exercé une expérience professionnelle d'au moins 1 an à temps plein dans le secteur professionnel du diplôme visé.
- ✓ Avoir obtenu une réponse positive à sa demande de recevabilité.

METHODES PÉDAGOGIQUES

- √ Apports et conseils méthodologiques.
- ✓ Simulations et jeux de rôle pour la préparation orale.
- √ Conseils et suivi individualisé et échanges de pratiques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

✓ Documents pédagogiques, études de cas, jeux de rôle, supports vidéo...

ÉVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT - RECONNAISSANCE DES ACQUIS

- √ Évaluation des étapes de l'accompagnement par validation de la production demandée par l'accompagnateur.
- ✓ Organisation d'un jury blanc 15 jours avant le passage devant le jury réuni par le certificateur.
- √ Attestation de fin d'accompagnement.

INTERVENANT.E.S

√ Accompagnateurs.trices VAE, spécialistes de l'analyse du travail et/ou du métier, et formateurs.trices expert.e.s
de la certification visée.



SE FORMER EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations étant accessibles aux Personnes en Situation de Handicap, nous mettons à disposition notre charte d'engagement : DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DE MON OFFRE DE FORMATION SIGNÉE AVEC L'AGEFIPH LE 28/05/2024.

Aussi, afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, vous pouvez nous contacter :

Téléphone : +33(0)1 82 83 35 20 E-Mail : referent_handicap@institutdiademe.com

3 829 STAGIAIRES FORMÉ.ES OU ACCOMPAGNÉ.ES EN 2024 (chiffres BPF 2024)

Formations labellisées | PERIA/UDD (dans toute l'Ile-de-France) dans le cadre du plan de développement de compétences :

POUR LA FORMATION CONTINUE:

TAUX DE RÉUSSITE TAUX DE SATISFACTION * TAUX D'INSERTION GLOBALE DANS L'EMPLOI: TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER VISÉ : 100% 94% 100% **ACCOMPAGNEMENT VAE:** (100% DES CANDIDATS ACCOMPAGNÉS AYANT DEPOSÉ LEUR LIVRET 2 ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS A L'EXAMEN) TAUX D'INSERTION GLOBALE DANS L'EMPLOI : TAUX DE REUSSITE 100%: TAUX DE SATISFACTION * TAUX D'INSERTION DANS LE MÉTIER VISÉ : 78% VT + 22% VP CAP AEPE 100% ° % de satisfaits et très satisfaits

^{* %} de satisfaits et très satisfaits En cas de besoin reclamation@institutdiademe.com

^{*} L'assistant maternel (AM) accueille à son domicile ou en maison d'assistants maternels (MAM) des enfants, scolarisés ou non ; la garde d'enfants (GE) exerce au domicile de son employeur. Elle participe à leur développement et à leur éveil au quotidien, depuis leur naissance jusqu'à leur majorité.



CE QUE CHANGE LA REFORME VAE A PARTIR DE 2023

Jusqu'à présent, il fallait justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle à temps complet en lien direct avec la certification visée pour bénéficier de la VAE. Même s'il pouvait s'agir de travail salarié, indépendant ou bénévole, cette condition était encore un frein.

Depuis la réforme, il n'est plus question d'expérience minimum exigée.

La possibilité de valider un bloc de compétences

La VAE permet d'obtenir une certification professionnelle. Mais auparavant, il fallait que cette certification soit complète. Ce n'est plus le cas aujourd'hui puisque vous pouvez faire valider un ou plusieurs blocs de compétences de cette certification.

Un congé VAE de 48 heures

Avant la réforme, vous pouviez demander un congé VAE d'une durée de 24 heures pour préparer l'examen. Depuis 2023, le délai du congé est passé à 48 heures. Il peut même être prolongé en entreprise pour l'ensemble des salariés selon la convention ou l'accord collectif. Avant la réforme, cet avantage était destiné uniquement à ceux n'ayant pas le niveau bac ou dont l'emploi était menacé par les évolutions économiques ou technologiques.

Un financement par Transitions Pro

La VAE peut être financée par l'employeur, l'OPCO, la région, Pôle Emploi ou le compte personnel de formation.

Nouveauté de la réforme VAE : les associations Transitions Pro s'ajoutent à la liste pour financer la VAE. Les AT Pro, comme on les appelle, sont des partenaires des salariés souhaitant faire une reconversion professionnelle.

Le montant de l'aide s'élève à hauteur de 2 000 € suivant la situation professionnelle du candidat.

La mise en place d'un service public VAE

L'objectif de cette réforme est de promouvoir la VAE et d'améliorer l'information auprès des intéressés. Pour cette raison, un groupement d'intérêt public (GIP) sera créé comprenant plusieurs membres : l'État, les régions, Pôle Emploi, Transitions Pro, les OPCO, l'Afpa ou autres. Les personnes souhaitant se renseigner sur les démarches VAE pourront se rendre sur une plateforme numérique.

Un parcours VAE simplifié

C'était un des facteurs majeurs du désintérêt pour la VAE : la complexité du parcours.

Le gouvernement a simplifié les choses avec quelques modifications :

- Un accompagnement des demandeurs d'emploi dès le début. Les régions accompagnent les candidats tout au long de la procédure et non plus après l'étape de recevabilité du dossier de candidature. Ce qui diminuait drastiquement le taux de recevabilité.
- La suppression du délai de 2 mois pour la décision de recevabilité du candidat. Le certificateur peut maintenant prendre le temps nécessaire pour évaluer le dossier de validation.
- Des règles assouplies sur le fonctionnement du jury. L'objectif est de réduire le temps de parcours VAE.